



Chèques cadeaux : Motivez vos salariés, remerciez vos clients !

Fédération des UC du Pays Beaujolais

2009

Plus de 150 entreprises en Pays Beaujolais nous ont déjà fait confiance
Profitez à votre tour de la diversité et de la qualité de notre offre
Et offrez à vos salariés un réel pouvoir d'achat et la possibilité de consommer à proximité

Motivez vos salariés et réduisez vos charges patronales !

En tant qu'employeur ou comité d'entreprise, vous souhaitez faire plaisir à vos salariés, les récompenser et les motiver lors des événements importants de leur vie... sans que cela ne vous coûte trop cher !

Notre Fédération met à votre disposition un outil parfaitement adapté à vos exigences : le chèque cadeaux, valable dans plus de 400 boutiques du Pays Beaujolais.

Le chèque cadeaux, C'est facile et tout bénéf' !

Vous êtes exonérés des cotisations et contributions de la sécurité sociale, avec un plafond de **143 €/salarié/an**. Et vos salariés ne sont pas imposés sur cette somme !

Au-delà de ce seuil annuel, vous avez le droit à une nouvelle enveloppe annuelle de 143 € lors des événements définis par l'URSSAF (voir ci-contre). Ainsi, à Noël, vous avez le loisir de faire profiter de cette somme votre salarié, ainsi que chacun de ses enfants de moins de 16 ans. Pensez aussi à la rentrée scolaire pour les enfants de moins de 19 ans !

Utile et agréable ! A coup sûr un achat gagnant !

Votre salarié peut dépenser ses chèques cadeaux dans plus de **400 boutiques**, réparties dans 17 communes du Pays Beaujolais. Il a le choix entre des achats pratiques (boucherie, traiteurs, primeurs, artisans, papèterie...) ou agréables (jouets, esthétique, prêt-à-porter, vins, épicerie fine...), et ce pendant un an.

Remerciez vos clients !

Les chèques cadeaux peuvent aussi être offerts à vos clients, sans justification particulière dans la limite de 60€ par bénéficiaire. Un cadeau toujours apprécié, et un véritable outil de fidélisation !

Les événements URSSAF

- La naissance
- Le mariage et le PACS
- La retraite
- La fête des mères et des pères
- La Ste Catherine (25 novembre) et la St Nicolas (6 décembre)
- Noël (enfants de moins de 16 ans et salariés)
- La rentrée scolaire (enfants de moins de 19 ans)

Plus d'infos ? www.urssaf.fr ou

04 37 60 10 30.

Quels avantages pour vos salariés ?

- 400 boutiques à leur disposition partout dans le Beaujolais
- Loisirs, beauté, jouets, papèterie, épicerie fine, vins, prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, services, artisans du bâtiment, photo, informatique, optique... Tout pour se faire plaisir au quotidien !!!!



Nos chèques cadeaux s'adaptent à vous ! Et où que vous habitiez, vous trouverez toujours une boutique de proximité pour les utiliser !

Notre Fédération : la carte de la proximité

Notre Fédération regroupe 17 associations de commerçants du Pays Beaujolais. Notre objectif : promouvoir le commerce de proximité et ses atouts indéniables : le service, l'accueil et la qualité, disponibles à deux pas de chez nous !

Comme vous, les adhérents de notre Fédération sont des entreprises qui travaillent chaque jour pour le développement économique de notre région, le Beaujolais.

A l'heure du combat pour la réduction des coûts au sein de nos entreprises, mais aussi de la

perte de pouvoir d'achat et du développement durable, nous vous proposons nos chèques cadeaux, qui sauront, j'en suis persuadé, vous séduire.

Merci de votre confiance,

Le Président, David KYRSZAK